



Vue en vol d'oiseau (zone logistique) - Crédit : A26 Architectures

## Cet établissement pose-t-il un risque de sécurité ?

La sécurité est une priorité dans les établissements InSERRE. Les personnes détenues qui y seront affectées seront sélectionnées par l'administration pénitentiaire. Elles auront été condamnées à une peine inférieure ou égale à cinq ans, et auront un reliquat de peine d'un à trois ans maximum. Les personnes détenues seront en fin de peine et n'auront aucun intérêt à remettre en question leur sortie proche. Une triple sécurité est néanmoins envisagée : une sécurité passive (infrastructures),

une sécurité active renforcée et une sécurité dynamique (surveillants, prévention, etc.)

## Est-ce que la présence de cet établissement va générer des nuisances ?

L'établissement InSERRE Arras se construit avec une exigence de qualité d'insertion paysagère et urbaine, tout au long de la vie de l'opération et ce dès la définition du programme et du cahier des charges.

L'insertion paysagère et urbaine est ainsi assurée par l'agencement

adéquat de l'établissement pénitentiaire en tenant compte de son environnement : positionnement de la façade principale, distanciation entre le mur d'enceinte et l'espace public, hauteur des bâtiments limitée à du R+1, traitement paysager par la plantation d'espèces végétales, orientation des quartiers d'hébergement pour limiter la co-visibilité sur le voisinage.

Il y a également un traitement particulier des incidences lumineuses à travers une orientation des éclairages très directive et principalement vers l'établissement, une intensité variable, ce en prenant en compte l'étude préalable sur les incidences lumineuses sur le voisinage.

Le traitement des incidences sonores intègre quant à lui une mise à distance du bâti par rapport à l'espace public, une orientation spécifique des quartiers d'hébergement et la prise en compte d'une étude acoustique.

Enfin, les personnes détenues présentes en InSERRE seront notamment sélectionnées sur leur appétence et leur aptitude à se réinsérer, en cela à mener un temps en InSERRE respectueux des autres et de la vie en collectivité.